



## Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LHERMITE Marie-Thérèse, SALON Jean-Michel, Catherine RICHET, THERON Rémi.

Absents excusés : Lorianne DELENCLOS (pouvoir de vote donné à Jean-Yves Legrand), Céline ROGER (pouvoir de vote donné à Jean-Luc Huyon)

Julie Grossemy est nommée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2. Marché public pour les travaux de la salle des associations : choix des entreprises**

Le Maire rappelle qu'un marché de travaux de rénovation et d'extension de la salle des associations a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 9 juillet 2021 pour une remise des offres fixée au 20 août 2021 à 12H00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 6 septembre 2021.

La parole est donnée à Jean-Yves Legrand qui a réuni la commission appel d'offre le 22 septembre 2021 afin d'étudier le rapport présenté par le maître d'œuvre MNZ Ingénierie.

Des entreprises ont répondu pour chaque lot, le classement des offres a été réalisé par points attribués en fonction des critères suivants : prix, technique, organisation et références similaires.

La commission d'appel d'offre a décidé de retenir les entreprises suivantes :

N° de Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue et montant HT
1	Désamiantage	3D NORD (Euromiante ) : 15 167.47€
2	Gros œuvre – Démolition – Ravalement	Entreprise Bernard : 86 561.65€
3	Couverture étanchéité	Couvertures FLET : 24 843.62€
4	Menuiseries extérieures	BHF Delaplace : 19 831.57€
5	Plâtrerie – Faux plafonds	EPM : 22 315.16€
6	Menuiseries intérieures	BHF Delaplace : 8 324.90€
7	Électricité – Chauffage	IG Électricité : 8 570.56€
8	Plomberie – Sanitaires – VMC	Ets PME : 9 826.10€
9	Carrelage – Faïence	SAS AVANTI : 7 841€
10	Peinture	Baticonceptamiens : 3 342.40€

Le montant total des travaux s'élève à 206 624.25€ HT soit 219 732.56€ TTC.

Après délibération les membres du conseil municipal, avec 15 voix pour :

- décident de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre du marché de rénovation et d'extension de la salle des associations
- donnent pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment la signature du contrat.

### **3. Enquête publique Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Contynois**

Le projet de PLUi du Contynois concerne 21 communes de l'ancien canton de Conty, c'est un projet global d'aménagement du territoire des communes dans un souci de respect du développement durable dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

Il remplacera le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur.

Le projet a été arrêté en novembre 2019, la procédure est menée par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (16 bis, route d'Aumale – 80 290 POIX DE PICARDIE – 03 22 90 19 65 – [urbanisme@cc2so.fr](mailto:urbanisme@cc2so.fr)), auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Il entre maintenant dans la phase de mise à disposition du public et d'enquête publique qui débutera **le lundi 4 octobre 2021** et pour une durée de 31 jours, soit jusqu'**au mercredi 3 novembre 2021 inclus**.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la CC2SO : [www.cc2so.fr](http://www.cc2so.fr)
- (sur support papier et sur poste informatique) au siège de la communauté de communes de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h les jours ouvrés (lundi à vendredi)
- (sur support papier) dans chacune des mairies du Contynois, pour la mairie de Plachy-Buyon du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h (19h le vendredi) et le samedi de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences le mercredi 13 octobre de 14h à 17h et le samedi 30 octobre de 9h à 12h en mairie de Plachy-Buyon.

L'avis complet d'ouverture d'enquête publique sera disponible sur le site de la commune, sur la porte de la mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage de la commune.

### **4. Plan d'adressage de la commune**

Jean-Yves Legrand expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune.

L'adressage constitue un prérequis pour le déploiement de la fibre optique en permettant notamment une meilleure localisation des foyers de la commune, facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal.

La réalisation du plan d'adressage peut être confié à un prestataire ou réalisée en interne.

Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de lancer l'opération d'adressage de la commune. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer l'opération d'adressage de la commune qui sera réalisé en interne par le secrétariat de mairie.

### **5. Décision budgétaire modificative : annulation de titre location salle polyvalente**

Le maire explique que suite à une annulation de réservation de la salle polyvalente en raison des restrictions sanitaires dues à la COVID 19 il convient aujourd'hui de procéder au remboursement de la réservation.

Les fonds n'étant pas été prévus sur le chapitre 67 pour cette opération au moment du vote du budget, le maire demande à l'assemblée l'autorisation de réaliser la décision budgétaire modificative suivante :

- Article 6188 (chapitre 011) : - 200€
- Article 673 (chapitre 67) : + 200€

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité la décision budgétaire modificative proposée.

#### **6. Subventions forains pour la fête du village**

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot.

La fête du village s'est bien déroulée et les retours sont positifs, il convient maintenant de décider les subventions qui seront versées aux forains présents.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- Monsieur Levallois (autoskooter, coup de poing, barbe à papa) : 300€
- Madame Viviani Navet (tir crève ballon, pêche aux canards) : 250€
- Monsieur Toupin (manèges enfantins, trampoline) : 250€

Le montant de la subvention pour monsieur Toupin est baissé de 50€ par rapport aux années précédentes en raison de la dégradation du banc.

#### **7. Voyage Bagatelle**

Le maire redonne la parole à Frédéric Chivot qui relate la sortie au parc Bagatelle organisée par la commune le 11 septembre 2021.

Il est ensuite demandé à l'assemblée l'autorisation de mandater le coût du transport ainsi que les entrées du parc. Il est précisé que celles-ci sont remboursées à la commune par les participants.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le mandatement de la somme de 695€ correspondant au transport
- autorise le mandatement de 544€ correspondant aux entrées dans le parc
- autorise l'encaissement des chèques des participants pour un montant de 544€

#### **8. Compte Financier Unique (CFU) : signature de la convention avec l'Etat**

Lors de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021 la commune avait donné son accord de principe pour participer à l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

Le CFU a pour objectif de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics ont admis la commune de Plachy-Buyon à participer à l'expérimentation du CFU pour les comptes des exercices 2022 et 2023.

Il est maintenant proposé à l'assemblée d'acter cette procédure par la signature d'une convention avec l'Etat.

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le maire à signer la convention sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation.

#### **9. Rapport d'activité de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest**

Le maire présente à l'assemblée le rapport d'activités 2020 établi par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

Ce rapport reprend les actions menées sur l'année 2020 par la communauté de communes au titre des compétences dont elle dispose.

Il est précisé que ce rapport est à disposition au secrétariat de mairie.

### **10. Questions et informations diverses**

- Le maire expose que la commune s'est renseignée afin d'essayer de lever d'interdiction d'aliéner de la parcelle divisée au 26 rue de la Fontaine. Il s'avère qu'elle doit attendre 10 ans après le décès du légataire avant de pouvoir entamer la procédure de révision judiciaire. Celle-ci doit se faire devant le tribunal judiciaire, il faudrait démontrer au juge judiciaire que cette parcelle représenterait une charge difficile à supporter pour la commune, ce qui n'est pas le cas.

En outre, il s'agirait d'une démarche lourde et complexe.

La commission bâtiment va se réunir afin de réfléchir sur les différentes possibilités d'utilisation de cette parcelle.

- GRDF continue ses opérations chez les administrés à propos du changement de fournisseur de gaz. Les clients gaz naturel étaient précédemment alimentés par un gaz B, alimentés par le gisement Groningue situé au Pays-Bas. Ce gisement étant épuisé, la France ne sera bientôt plus alimentée par ce gaz. Les clients seront progressivement alimentés par un gaz H qui a les mêmes usages en terme de cuisson, chauffage ou eau chaude.

Seulement il est nécessaire d'inventorier le matériel des clients et d'adapter certaines chaudières (changement du brûleur, à la charge de GRDF).

L'entreprise JOGIN, mandatée par GRDF, va passer rencontrer les clients qui n'ont pas pu répondre au questionnaire internet sur ce sujet, afin de réaliser les opérations d'inventaire et techniques.

Les techniciens devront être munis de leur carte professionnelle et du courrier signé par le maire autorisant ces opérations sur la commune.

- Madame Mégane Delcenserie, actuellement en Parcours Emploi Compétence au secrétariat de mairie, a vu son contrat renouvelé pour une année supplémentaire. Elle donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont octroyées.

- Travaux d'assainissement : les travaux rue des clabaudois ont pris du retard suite à des remontées de nappe importantes, il est préconisé de pomper plus d'eau mais l'entreprise est dans l'attente de l'accord de la police de l'eau pour reverser cette eau ailleurs. Une pompe plus puissante sera alors installée.

Cette semaine les deux équipes oeuvrent au hameau de Buyon. Une fois que le protocole pour la réfection de la voirie rue du Commandant André Dodart sera signé par l'entreprise SOGETI, une des deux équipes redescendra pour enfin remettre en état la rue du Cdt André Dodart. Ces travaux devraient durer 5 semaines.

Les membres du conseil municipal reconnaissent unanimement la qualité du travail et l'écoute des personnes de l'entreprise SADE.

- Un chiffrage a été demandé pour reprendre les bordures rue des clabaudois.

- L'appel qu'avait déposé monsieur Denis Dufrenne contre son expulsion du logement communal situé 1 rue des clabaudois a été rejeté par la cour d'appel d'Amiens. Il semblerait que l'intéressé ait saisi la cour de cassation, la commune attend les éléments.

De plus, il avait aussi déposé un recours auprès du Tribunal judiciaire d'Amiens, devant le juge de l'exécution, toujours quant à son expulsion. Le juge de l'exécution l'a débouté de sa demande.

- L'antenne relai Orange récemment installée au bosquet Camont sera en service à la mi-octobre, elle concerne le réseau de téléphonie.

- La cabinet de kinésithérapie installé rue du Capitaine Hémir mézan devrait débiter son activité le 4 octobre 2021. Un marquage devant la façade du cabinet sera réalisé afin de créer une place réservée aux ambulances.
- Le maire fait part à l'assemblée des félicitations et remerciements au conseil municipal quant à l'organisation du traditionnel repas républicain du 14 juillet.
- Un algeco destiné à l'accueil de loisir sera installé pour la rentrée des vacances de la Toussaint. La salle polyvalente pourra à nouveau être mise en location à cette date.
- Une exposition sur Napoléon Bonaparte aura lieu à la salle des mariages le 3 novembre 2021.
- Jean-Michel Salon fait un compte rendu de la dernière séance du CCAS de la commune, étant donné qu'il n'a pas été possible d'organiser un repas des aînés cette année, le colis de Noël des plus de 75 ans sera plus conséquent. La distribution aura lieu le 18 décembre 2021.
- Jean-Michel Salon fait part des soucis de réseau internet. Le maire répond que le problème est général, la mairie est aussi impactée.
- Clément Defente informe qu'il va demander un chiffrage afin de retirer les souches encore présentes dans la peupleraie située derrière la maison d'Anny Flintham au 6 rue du Cdt André Dodart ainsi que pour les arbres de la propriété, un autre devis est demandé pour élaguer les 4 arbres le long de la mairie et pour ceux en haut de la rue Edouard-Philogène Wallet.
- Anne Hotte demande s'il serait envisageable d'installer une benne à verre au hameau de Buyon. Le maire répond qu'il va se rapprocher de TRINOVAL.
- Jacques Lemoine informe que les agents techniques, lors des travaux de tonte, laisseront une bande de 10 cm le long des clôtures/murs afin de ne pas les détériorer. L'entretien de cette bande sera à la charge des propriétaires.

Sans autre question et information, la séance est levée à 21h54.

Jean-Luc HUYON	Jacques LEMOINE	Frédéric CHIVOT
Jean-Yves LEGRAND	Lorianne DELENCLOS (Pouvoir de vote donné à Jean-Yves LEGRAND)	Nicolas DEFRANSURE
Jean-Michel SALON	Julie GROSEMY	Daniel BAUDERE
Marie-Thérèse LHERMITE	Rémi THERON	Catherine RICHET
Céline ROGER (Pouvoir de voté donné à Jean-Luc HUYON)	Anne HOTTE	Clément DEFENTE